

Recu le 10-11-20



INSTRUCTIONS TEMPORAIRES DE SECURITE / Covid-19

Prise d'effet immédiat

Dans ce contexte de crise inédite, Orange en tant qu'entreprise de services de télécommunications indispensables à l'organisation et à l'activité du pays, doit assurer la continuité d'activités essentielles, en assurant la sécurité de ses personnels et de ceux de ses fournisseurs et en veillant à limiter les risques de propagation du virus covid-19.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les Instructions Temporaires de Sécurité qui sont considérées comme constituant **une annexe aux Plans de prévention existants**, destinées à garantir l'information, la sécurité de nos salariés entièrement impliqués dans la continuité des services essentiels pour l'ensemble de la société.

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Consignes d'hygiène et gestes « barrière »

Il est rappelé que la consigne principale d'hygiène du service de santé est de se laver les mains avec du savon après chaque intervention. Il est également possible d'utiliser du gel hydro-alcoolique, dont les règles d'application sont à regarder sur la notice du produit.

Voici quelques gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans un sac dédié à conserver 24 h 00 avant mise en poubelle.
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Pour les interventions en binôme ou en petites équipes, les intervenants doivent impérativement :

- appliquer les gestes « barrière »,
- respecter la distance de sécurité minimum préconisée par les autorités avec toute autre personne (y/c son ou ses collègues),

CONDUITE A TENIR ET CONSIGNES DE SECURITE SELON LES TYPES D'INTERVENTIONS

Pour les interventions sans lien avec des Tiers (pas d'autre entreprise ou bailleur sur le chantier), les intervenants pratiquent les gestes « barrière » (notamment hygiène des mains) et veillent à respecter la distance de sécurité minimum préconisée par les autorités avec toute autre personne, y compris la distance de sécurité minimum préconisée par les autorités. Dans le cas de travail ou d'intervention à moins d'un mètre d'une autre personne (ex : manutention de chargement ou de déchargement d'un camion) : masque chirurgical à minima obligatoire.

A noter également que l'on privilégie la réalisation des études depuis son poste de travail (en télétravail) en substituant chaque fois que possible les déplacements terrain par des alternatives sédentaires (ex : analyse documents, photos y compris via le SI d'Orange).



Pour les interventions en lien avec des Tiers (plusieurs entreprises présentes sur le chantier), les intervenants pratiquent les gestes « barrière » (notamment hygiène des mains), ils respectent les différentes mesures de prévention ainsi que celles liées au Covid-19, y compris la distance de sécurité minimum préconisée par les autorités.

Dans le cas de travail ou d'intervention à moins d'un mètre d'une autre personne : masque chirurgical a minima obligatoire.

Dans tous les cas, le port du masque est recommandé quand il n'y a pas de garantie absolue de respect à tout moment de la distance minimale d'un mètre, en fonction des mesures barrières mises en place.

CONSIGNES SPECIFIQUES

Pour les collaborateurs qui interviendront en zone « à risque » : milieu où le virus peut-être présent (hôpitaux, EHPAD...) : les EPI suivant seront imposés : masques FFP2, lunettes

Eviter les prêts d'outils, outils de mesures... entre intervenants. Si nécessaire, les désinfecter avant.

Sur site, pas de signature de documents entre intervenants (pas d'échange papier, tablette, téléphone, clef USB, stylet, stylo ...)

Hormis les interventions curatives immédiates, le prestataire doit confirmer au cas par cas et de manière régulière (à minima hebdomadairement) les opérations prioritaires auprès du donneur d'ordre Orange.

Le nombre d'intervenants maximal ne pourra pas dépasser 5 personnes; cela pourra nécessiter de revoir l'organisation et le séquençage des activités sur les chantiers multi technos

Les opérations sont réalisées en respectant les consignes de sécurité et la distance sociale préconisée par les autorités avec toute autre personne quand les locaux le permettent. Le cas échéant, l'opération est soit différée le temps de réalisation de l'opération en cours, soit reportée.

Sur le déploiement fibre, les travaux en extérieur seront privilégiés à défaut de pouvoir déployer en immeubles.

Les conditions d'interventions des prestataires sont également définies par leurs entreprises dans le cadre de leur propre plan de continuité d'activité.

LES PREREQUIS DE REALISATION DES OPERATIONS SONT :

- Plan de Prévention avec en annexe cette Instruction Temporaire de Sécurité liées au risque Covid-19
- Mission CSPS : le PGC est mis à jour par le CSPS et les PPSPS sont révisés par les entreprises (avec harmonisation supplémentaire des PPSPS réalisé par le CSPS)

Les éventuelles nouvelles visites d'inspection préalables permettant la rédaction d'un nouveau Plan de Prévention sur site, doivent se faire en limitant le nombre d'intervenants et en respectant les gestes barrières.



Toutes les opérations doivent se réaliser en respectant les règles de sécurité établies entre Orange et ses prestataires et avec des conditions d'interventions et des modes opératoires prestataires compatibles avec les mesures de prévention Covid-19.

En complément des prérequis habituels

- Disponibilité des matériels et moyens de prévention requis pour l'opération,
- Disponibilité des autorisations / permissions de voirie le cas échéant.
- Posséder l'attestation Orange pour les déplacements
- Site technique Orange : **Mettre en place la signalétique signalant l'intervention** - voir modèle et mode opératoire en annexe (s'applique aux prestataires / sous-traitants d'Orange ou aux opérateurs tiers comme aux personnels d'Orange).

Ces Instructions Temporaires de Sécurité ont vocation à évoluer afin d'être toujours en conformité des instructions gouvernementales.

Ces instructions sont à appliquer par tous les intervenants qui se déplacent sur le terrain (techniciens, chargés d'affaires ...), qu'ils soient salariés Orange ou salariés des prestataires intervenant pour le compte d'Orange, identifiés dans le cadre des Plans de Continuité d'Activité respectifs.

L'entreprise sous-traitante signataire s'engage à porter à la connaissance ces instructions à ses salariés ainsi qu'à leurs entreprises sous-traitantes et s'assurent de leur respect

Date et signature des Instructions temporaires de sécurité COVID 19

ORANGE

Signé par l'employeur ou son représentant pour application à son personnel (indiquer son nom et celui de l'entreprise

Le Directeur
Unité de Prév. Réseau SO
Signature du Responsable Unité de Prév. Direction
Sébastien PLANTIER

Entreprise sous-traitante (préciser)

Signé par l'employeur ou son représentant pour application à son personnel (indiquer son nom et celui de l'entreprise

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
JOEL MARTY



Bureau Veritas Construction SAS
12, rue Michel Labrousse - 31047
BP 64707
31047 Toulouse cedex 1
Tel. 05 67 77 74 00 - Fax 05 61 31 08 13
SIRET 750 162 700 00200 - APE 7120B



**ANNEXE 1 : Mesures de prévention pour les collaborateurs
Orange dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité**

Consignes par situations de travail			
Situation	Exemples (non exhaustifs)	Consigne à appliquer	N°
Pour effectuer ma mission PCA, je dois venir travailler sur un site tertiaire seul	Je dois venir travailler sur un équipement spécifique sur un site tertiaire, je dois récupérer des affaires essentielles à mon activité, accès à des serveurs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Je demande l'autorisation à mon Directeur de Département pour sortir du télétravail - Je m'équipe des documents suivants : la carte professionnelle et l'attestation de déplacement dérogatoire en format papier - Je respecte les gestes barrières : se laver les mains régulièrement et cela dès l'arrivée sur site, je maintiens la distance de sécurité minimale préconisée avec les personnes que je pourrais croiser - Travail Isolé : je donne toutes les heures des nouvelles à mon manager via skype, sms, appel mobile. 	C1
Pour effectuer ma mission PCA, je dois venir travailler sur un site tertiaire avec des contacts prévus avec un interlocuteur (collègue, client, sous-traitant etc.)	Je viens récupérer un PC portable sur site auprès du RSI, je remets des clés à un sous-traitant ou un collègue.	<ul style="list-style-type: none"> - J'applique les consignes C1 (sauf travail isolé) - Je m'installe dans un bureau différent de celui de mon interlocuteur, ou si impossible, en respectant la distance de sécurité minimale préconisée. - Je respecte une distance de sécurité pour le déjeuner, le café, et toutes formes d'échanges 	C2
Pour effectuer ma mission PCA, je dois aller seul sur le terrain	Intervention dans un répartiteur, sur environnement technique, sur site mobiles en terrasse ou au pied du pylône	<ul style="list-style-type: none"> - J'applique les consignes C1 - J'utilise une voiture de pool sans covoiturer - Je m'équipe d'un pack pour me laver les mains sans accès aux sanitaires : bouteille d'eau, savon liquide, essuie-tout et sac poubelle 	C3
Pour effectuer ma mission PCA, je dois aller sur le terrain avec des contacts prévus avec un interlocuteur (collègue, client, sous-traitant etc.)	Intervention dans un répartiteur, environnement technique, sur site mobiles en terrasse ou au pied du pylône	<ul style="list-style-type: none"> - J'applique les consignes C1 (sauf travail isolé) et C3 - Pas de regroupement de plus de 5 personnes - Je respecte une distance de sécurité pendant toute la durée de l'intervention - Interdiction de manger ou de prendre un café pendant l'intervention 	C4
Pour effectuer ma mission PCA, je dois réaliser une ascension Structure Haute	Ascension Structure Haute	<ul style="list-style-type: none"> - Je prends contact avec mon préventeur en amont de l'intervention - J'applique les consignes C1 (sauf travail isolé) et C3 - J'interviens en binôme avec un autre pylonniste habilité - Je m'équipe de mon pack d'EPI pylonniste classique - Je m'équipe d'un pack d'EPI « risque biologique » pour me protéger et protéger mon binôme lors de l'ascension : masque*, sur-gants jetables et sac poubelle. Je me lave les mains avant d'enfiler mes sur-gants et de mettre mon masque. - A l'issue de l'intervention, je mets mon masque et mes sur-gants dans mon sac poubelle que je jette dans une poubelle normale, et je me lave les mains. 	C5

*port du masque recommandé si travail à proximité d'un autre intervenant à une distance < à 1m

Il est rappelé que la consigne principale d'hygiène du service de santé est de se laver les mains avec du savon après chaque intervention. Il est également possible d'utiliser du gel hydro-alcoolique, dont les règles d'application sont à regarder sur la notice du produit. En l'absence de gel hydro alcoolique mettre dans les voitures des jerricanes à robinet, du savon bouteille poussoir et serviettes jetables

Eviter de descendre à deux dans une chambre. Si la configuration le nécessite utiliser un masque anti-projection. Utiliser un masque anti-projections (dit de type «chirurgical») ou un masque de type FFP1 si la nature de l'activité à réaliser ne permet pas de respecter une distance de sécurité de plus d'un mètre de toute autre personne (y/c de son ou ses collègues). Exemple : ouverture et travail dans une chambre.



ANNEXE 2 : AFFICHE INTERVENTION SUR SITE TECHNIQUE ORANGE

Tout intervenant : Orange, prestataires (ou sous-traitants), opérateurs tiers ...



INTERVENTION TECHNIQUE

DE L'ENTREPRISE : _____

EN COURS SUR LE SITE ORANGE

N° MOBILE INTERVENANT : _____

(DANS LE CADRE DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ D'ORANGE FRANCE)

**POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE L'INTERVENANT,
MERCİ DE RESPECTER LES CONSIGNES CI-DESSOUS :**

Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains régulièrement



Porter un
masque dans
un lieu en
commun



Utiliser des
masques à
usage unique



Éviter de
toucher son
nez, sa
bouche ou
ses yeux



Garder la distance sociale minimum préconisée par les autorités entre
chaque personne (plus de 1 mètre)

POUR LES PRESTATAIRES EXTERNES

DANS LE CADRE DE VOTRE PCA*, VOUS DEVEZ

AVOIR AVEC VOUS :

- ☐ **LE PLAN DE PREVENTION ORANGE**
- ☐ **L'ATTESTATION ORANGE POUR LES SOCIÉTÉS EXTERNES EN DEPLACEMENTS DÉROGATOIRES DU PCA***

*PCA : Plan de Continuité d'Activité

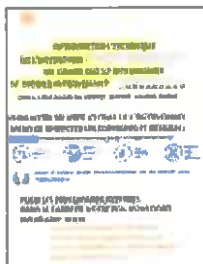


AFFICHE INTERVENTION / MODE OPERATOIRE

Ce mode opératoire s'applique aux prestataires (ou sous-traitants) d'Orange, opérateurs tiers comme aux personnels d'Orange.

J'arrive sur un site technique d'Orange :

Cas A : cette affiche n'est pas visible et je ne vois personne sur le site



=> Je scotche l'affiche (en ma possession) de manière visible sur la porte d'entrée du site ou de la salle où je vais intervenir en renseignant le nom de mon entreprise (prestataire X ou Orange) et mon numéro de téléphone mobile

=> Une fois mon intervention terminée, je retire l'affiche

Cas B : il y a déjà une affiche scotchée sur la porte d'entrée du site ou de la salle où je vais intervenir
=> J'appelle le n° de mobile de l'intervenant pour analyse de la coactivité, du niveau de priorité de nos interventions et des risques :

Coactivité possible :

=> Je pose mon affiche et je réalise mon intervention en respectant les consignes de sécurité et la distance sociale préconisée par les autorités avec toute autre personne quand les locaux le permettent

Coactivité impossible :



Mon intervention est prioritaire par rapport à celle du prestataire ou du collègue : elle rentre dans la définition de criticité inscrite dans le PCA DI ou le PCA DTRS.

- ⇒ Je lui demande de quitter le site ou la salle le temps de mon intervention
- ⇒ Je scotche mon affiche à l'entrée du site ou de la salle, en renseignant le nom de mon entreprise (prestataire X ou Orange) et mon numéro de téléphone mobile. Je l'enlève une fois mon intervention terminée. Une fois sorti de la salle ou du site,
- ⇒ Je contacte le prestataire ou le collègue pour qu'il puisse reprendre son activité



Nos interventions ont le même niveau de priorité et la distanciation d'au moins un mètre dans la même salle ne peut pas être respectée : **je reporte mon intervention et je préviens le donneur d'ordre Orange**

ANNEXE 3 : RAPPELS ET EQUIPEMENTS / COLLABORATEURS ORANGE

Equipements à emporter en intervention



EPI avec RDV avec des Tiers (sauf Site Spécifique)



EPI Site spécifique : professionnels de santé hôpitaux, EHPAD, cabinets médicaux, personnes maintenues à domicile avec un dispositif médical).



PRECISION COLLABORATEURS ORANGE

CAS DES INTERVENTIONS EN BINOME OU EN PETITES EQUIPES SANS CONTACT TIERS



Déplacement obligatoire avec 2 véhicules lors de ces interventions



• Toujours garder une distance de plus d'un mètre de toute autre personne (y/c son ou ses collègues).

• Pour les interventions dans une chambre : pas de travail en commun dans la même chambre (un intervenant en haut, l'autre dans la chambre)

• Dans un local, si l'espace est trop réduit, un seul intervenant assure l'acte métier.

• D'une manière générale, penser à aérer si c'est possible lorsque vous travaillez dans un local.



• Si vous êtes obligés de travailler à une distance de moins d'1m entre 2 intervenants, mettre chacun un masque anti-projections (FFP1 ou chirurgical) : *exemple ouverture d'une chambre...*

• Ramasser tous les déchets lors de travaux, bien se laver les mains, jeter le masque dans un sac dédié.

Rappel de l'Utilisation des masques

Bien porter son masque anti projection (dit chirurgicaux) pour bien se protéger




Mettre en place le masque avec élastique



- 1 Désinfection des mains au gel Hydro alcoolique ou au savon
- 2 Passer les élastiques derrière la tête, un élastique en dessous et un au dessus de l'oreille (voir croiser)
- 3 Ajuster le masque sur le nez, et assurer l'étanchéité : le masque doit recouvrir le nez, la bouche et le menton

Une fois mis en place, le masque ne doit plus être touché

Retirer son masque



- 1 Désinfection des mains au gel Hydro alcoolique
- 2 Après usage, retirer le masque par les élastiques
- 3 Jeter le masque dans un sac plastique
- 4 Désinfection des mains au gel Hydroalcoolique

<https://www.youtube.com/watch?v=KuT1KNfJlJc>

Bien porter son masque FFP2 pour bien se protéger

Mettre en place le masque avec élastique



1

Désinfection des mains au gel Hydro alcoolique ou au savon



2

Passer les élastiques derrière la tête, un élastique en dessous et un au dessus de l'oreille (voir croiser)



3

Ajuster en pinçant la barrette sur le nez et tester en inspirant pour repérer les réajustements nécessaires

Une fois mis en place, le masque ne doit plus être touché

Retirer son masque



1

Désinfection des mains au gel Hydro alcoolique



2

Après usage, retirer le masque par les élastiques

3

Jeter le masque dans un sac plastique



4

Désinfection des mains au gel Hydroalcoolique

<https://youtu.be/zl2-ChcyRaM>

Règles d'utilisation des lunettes ou sur-lunettes

Mise en place des lunettes ou sur-lunettes



- 1 Désinfection des mains au gel Hydro alcoolique
- 2 Mise en place des lunettes (certaines lunettes sont équipées de branches réglables, vérifier que celle-ci que celle-ci sont bien ajustées avant intervention)



Ces équipements sont réutilisables après désinfection à l'eau savonneuse

Retrait des lunettes ou sur-lunettes

- 1 Désinfection des mains au gel Hydro alcoolique ou au savon
- 2 Retirer avec précaution en ne touchant que l'arrière des branches
- 3 Désinfection des mains au gel Hydro alcoolique ou au savon



Ces équipements sont réutilisables après désinfection à l'eau savonneuse

Protocole de désinfection des lunettes et sur lunettes



- 1 Nettoyer les lunettes à l'eau savonneuse ou avec des lingettes désinfectantes y compris les branches





INTERVENTION TECHNIQUE

DE L'ENTREPRISE :

EN COURS SUR LE SITE ORANGE

N° MOBILE INTERVENANT :

(DANS LE CADRE DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ D'ORANGE FRANCE)

**POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE L'INTERVENANT,
MERCİ DE RESPECTER LES CONSIGNES CI-DESSOUS :**

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades



Garder la distance sociale minimum préconisée par les autorités entre chaque personne (plus de 1 mètre)

POUR LES PRESTATAIRES EXTERNES

**DANS LE CADRE DE VOTRE PCA*, VOUS DEVEZ
AVOIR AVEC VOUS :**

- ⇒ **LE PLAN DE PREVENTION ORANGE**
- ⇒ **L'ATTESTATION ORANGE POUR LES SOCIÉTÉS EXTERNES EN DEPLACEMENTS DÉRÉGATOIRES DU PCA***

*PCA : Plan de Continuité d'Activité